

***Nous sommes là pour vous aider***



## ASSOCIATIONS



N°15059\*02

# COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée. Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

1. un bilan qualitatif de l'action
2. un tableau de données chiffrées
3. l'annexe explicative du tableau

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »

# 1. Bilan qualitatif de l'action réalisée

## Identification :

Nom : ASS RESERVE NATURELLE GEOLOGIQUE DE SAUCATS - LA BREDE

Numéro SIRET : | 3 | 8 | 0 | 3 | 7 | 3 | 7 | 7 | 9 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 |

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : | W | 3 | 3 | 2 | 0 | 0 | 5 | 6 | 7 | 7 | | | | |

Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de l'inscription au registre des Associations : : | | | | | | | |

## Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :

Mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saucats – La Brède  
année 2021

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

Scolaires adultes, visiteurs, locaux ; 6000 personnes par an

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?

Du 1er janvier au 31 décembre 2020

Réserve Naturelle géologique de Saucats – La Brède,  
Sites et Maison de la Réserve

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

OUI

rapport d'activité rédigé selon les objectifs du plan de gestion

# 2. Tableau de synthèse<sup>1</sup>.

## Exercice 20.2.1

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
<b>Charges directes affectées à l'action</b>				<b>Ressources directes affectées à l'action</b>			
<b>60 - Achat</b>	11500	6878	60	<b>70 - Vente de marchandises, produits finis, prestations de services</b>	1000	3435	344
prestations				<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>			
Achats matières et fournitures	6500	6878	106	<b>74- Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	227100	224760	
Autres fournitures	5000		0	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
<b>61 - Services extérieurs</b>	5000	4155	83	-écologie	93600	93600	100
Locations				-			
Entretien et réparation	2000	96	5	Région(s) :			
Assurance	3000	3587	120	-Nouvelle - Aquitaine	60000	60000	100
Documentation		472		Département(s) :			
				-Gironde	35000	33500	96
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	23500	15917	68	Intercommunalité(s) : EPCI <sup>3</sup>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	9000	7295	81	-			
Publicité, publication	5000	7280	146	CdC Montesquieu	15000	15000	100
Déplacements, missions	3000	832	28	Commune(s) :			
Services bancaires, autres	6500	510	8	-Saucats, La Brède	2000	1300	65
<b>63 - Impôts et taxes</b>	0	0		Organismes sociaux (détailler) :			
Impôts et taxes sur rémunération				-			
Autres impôts et taxes				Fonds européens			
				L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)		0	
<b>64- Charges de personnel</b>	170000	184179	108				
Rémunération des personnels	120000	135000	113	Autres établissements publics	21500	21360	99
Charges sociales	50000	49179	98	Aides privées			
Autres charges de personnel							
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		6		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	1500	1350	90
				Dont cotisations, dons manuels ou legs	1500	1350	90
<b>66- Charges financières</b>				<b>76 - Produits financiers</b>		455	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>				<b>77- Produits exceptionnels</b>			
<b>68- Dotation aux amortissements</b>	20000	18865	94	<b>78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures</b>	400		0
<b>CHARGES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION</b>				<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION</b>			
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>							
<b>Frais financiers</b>							
<b>Autres</b>							
<b>Total des charges</b>	230000	230000	100	<b>Total des produits</b>	230000	230000	100
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>4</sup></b>							
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>	0	0		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	0	0	
860- Secours en nature				870- Bénévolat			
861- Mise à disposition gratuite de biens et services				871- Prestations en nature			
862- Prestations							
864- Personnel bénévole				875- Dons en nature			
<b>TOTAL</b>	230000	230000	100	<b>TOTAL</b>	230000	230000	100

**La subvention de 103070.€ représente 44.81304348.% du Total des produits.**

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

<sup>3</sup> Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

<sup>4</sup> Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr) »

### 3. Données chiffrées : annexe.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Pas de répartition de charges indirectes, mais charges de personnel de la réserve sans prendre en compte un poste d'animatrice et la part d'agent affecté partiellement à l'inventaire du patrimoine géologique.

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

pas d'écart.

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée<sup>5</sup> :

Mise à disposition gratuite de biens et services : estimée à 20000 euros, elle correspond à la mise à disposition gracieuse par la Mairie de Saucats, ainsi que de ses annexes (trois pièces au n°15 chemin de l'église et lithothèque avenue Charles de Gaulle).

Bénévolat valorisé : réunions, rédaction du journal, suivi hydrologiques,

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussigné(e), (nom et prénom) BORDESSOULE Frédéric  
représentant(e) légal(e) de l'association RESERVE NATURELLE GEOLOGIQUE DE SAUCATS - LA BREDE .

certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le 10/02/2022 à SAUCATS

Signature



<sup>5</sup> Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr) »

56  
2021

**Nous sommes là pour vous aider**



N°15059\*01

## ASSOCIATIONS

# COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée. Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

1. un bilan qualitatif de l'action
2. un tableau de données chiffrées
3. l'annexe explicative du tableau

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »

# 1. Bilan qualitatif de l'action réalisée

Identification : Education Environnement 2021

Nom : ASS RESERVE GEOLOGIQUE .....

Numéro SIRET : | 3 | 8 | 0 | 3 | 7 | 3 | 7 | 7 | 9 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 |

Numéro RNA délivré lors de toute déclaration (création ou modification) en préfecture: | W | 3 | 3 | 2 | 0 | 0 | 5 | 6 | 7 | 7 |

Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de l'inscription au registre des associations : | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ |

*Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :*

développer les aspects Education à l'Environnement de l'ancrage territorial de la RNN, notamment sur les aspects géologie et handicap

*Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?*

5000

*Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?*

RNN

*Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?*

OUI

## 2. Tableau de synthèse

Exercice 2021

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
<b>Charges directes affectées à l'action</b>				<b>Ressources directes affectées à l'action</b>			
<b>60 : Achat</b>	0	0		<b>70 - Vente de marchandises, produits finis, prestations de services</b>			
Prestations de services							
Achats matières et fournitures				<b>74- Subventions d'exploitation</b>	17986	17986	100
Autres fournitures				Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
<b>61 - Services extérieurs</b>	0	0		- TRANSITION ECOLOGIQUE	17986	17986	100
Locations immobilières et mobilières				-			
Entretien et réparation				Région(s) :			
Assurance				-			
Documentation				Département(s) :			
Divers				-			
<b>62 - autres services extérieurs</b>	0	0		Intercommunalité(s) : EPCI <sup>3</sup>			
Rémunérations intermédiaires et honoraire				-			
Publicité, publication				Commune(s) :			
Déplacements, missions				-			
Services bancaires, autres				Organismes sociaux (détailler) :			
<b>63 - impôts et taxes</b>	0	0		-			
Impôts et taxes sur rémunération				Fonds européens			
Autres impôts et taxes							
<b>64- Charges de personnels</b>	17986	17986	100	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)			
Rémunération des personnels	12000	12000	100	Autres établissements publics			
Charges sociales	5986	5986	100	Aides privées			
Autres charges de personne				<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>			
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>				Dont cotisations, dons manuels ou legs			
<b>66- Charges financières</b>				<b>76 - Produits financiers</b>			
<b>67-charges exceptionnelles</b>				<b>77- Produits exceptionnels</b>			
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>				<b>78 - Reports</b> ressources non utilisées d'opérations antérieures			
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>				<b>Ressources propres affectées à l'action</b>			
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>							
<b>Frais financiers</b>							
<b>Autres</b>							
<b>Total des charges</b>	17986	17986	100	<b>Total des produits</b>	17986	17986	100
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>							
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>	0	0		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	0	0	
860-Secours en nature				870-Bénévolat			
861-Mise à disposition gratuite de biens et services				871-Prestations en nature			
862-Prestations							
864-Personnel bénévole				875-Dons en nature			
<b>TOTAL</b>	17986	17986	100	<b>TOTAL</b>	17986	17986	100
<p><b>La subvention de....17986.€ représente 100,00 % du total des produits :</b>  (montant attribué/total des produits) x 100.</p>							

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

<sup>3</sup> Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

### 3. Données chiffrées : annexe.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple :  
quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.)

Pas de charges indirectes identifiées

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action  
et le budget final exécuté :

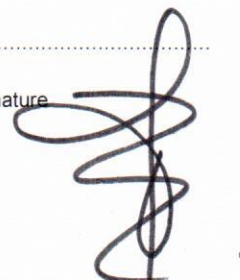
Contributions volontaires<sup>4</sup> en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action  
subventionnée :

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussigné(e), (nom et prénom) BORDESSOULE Frédéric.....  
représentant(e) légal(e) de l'association pour la réserve naturelle géologique.....  
certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait le : 10/02/22..... à Saucats.....

Signature



<sup>4</sup> Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires en nature affectées ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr) »